



Rapport Annuel 2013

TABLE DES MATIERES

LES ORGANES DE LA SOCIETE	4 - 7
AVANT-PROPOS	10 - 11
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	12 - 15
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 25
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	26 - 27
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013	28 - 31
- Bilan et postes hors bilan	28 - 29
- Compte de profits et pertes	30 - 31
ANNEXE AUX COMPTES	32 - 77
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président
Marion DIDIER	Vice-Président
Albert HUBERTY	Vice-Président
John BOUR	
Marc FISCH	
Marco GAASCH	
Guy HOFFMANN	
Patrick KOSTER	
François KREMER	
Henri LOMMEL	
Raymond SCHADECK	
Martine SCHAEFFER	
Henri STRENG	
Guy SUTOR	
Charles-Louis ACKERMANN (<i>depuis le 22.01.2014</i>)	
Paul LAUTERBOUR	Président Honoraire

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction



De gauche à droite :

*Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction;
John Bour, Vice-Président du Comité de Direction.*

Directeurs

Pierre BACK	Ressources Humaines
Yves BIEWER	Réseau des Agences
Romain FUNK	Coordination Commerciale et Communication
Paul MARCY	Chief Risk Officer
Eric PEYER	Opérations
Mex THILL	Crédits

Directeurs adjoints

Jean-Luc MARTINO	Informatique
Laurent ZAHLES	Clientèle spécialisée

Sous-directeurs

Tom GRUENEISEN	Juridique
Marco HEINTZ	Organisation
Alain RIES	Marchés Financiers, Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale
Jean-Marie WILDGEN	Réseau des Agences

Attachés à la Direction

Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Guy EMERING	Réseau des Agences
Arnold MARX	Entreprises
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Gilbert PUTZ	Paielements
Fränk SCHAACK	Juridique
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Carlo STOEVE	Marchés Financiers, Trésorerie

Michel DETZEN	Audit Interne
Claude BORSCHETTE	Chief Compliance Officer





Le nouveau siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange.





Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction



Ernest CRAVATTE
Président du
Conseil d'Administration

L'année 2013 fut une année décisive pour le développement futur tant de la place financière de Luxembourg que de la Banque Raiffeisen.

Pour le secteur bancaire luxembourgeois, l'année a ainsi été marquée par l'annonce du gouvernement de procéder à l'échange d'informations automatique à partir de 2015. Cette annonce a confirmé la volonté de tous les acteurs de se battre contre la réputation de centre offshore et de faire de la place un centre financier internationalement reconnu pour ses compétences en matière de gestion du patrimoine.

Cette transformation - amorcée il y a un certain temps déjà - ne reste pas sans répercussions sur le niveau et la structure des activités de la place financière. Le secteur doit ainsi faire face au départ d'une partie de sa clientèle traditionnelle et s'orienter vers une nouvelle clientèle internationale, plus exigeante, recherchant un service de très haut niveau et une spécialisation particulièrement pointue. Dans ce nouveau contexte, certains acteurs n'auront pas la taille nécessaire pour retrouver leur rentabilité étant déjà sous pression, entre autres, à cause du niveau historiquement bas des taux d'intérêt et d'un cadre réglementaire en pleine mutation, demandant des efforts d'adaptation conséquents tant aux banques locales qu'aux groupes financiers internationaux. Il va sans dire que ces évolutions entraîneront également une intensification de la concurrence sur le marché local.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que des projets figurant parmi les plus importants jamais initiés par la Banque aient abouti au cours de l'année écoulée. Nous nous sommes dotés de l'infrastructure nécessaire pour développer notre position sur ce marché toujours plus compétitif :

Citons en premier lieu la mise en production du progiciel bancaire T24 avec lequel nous disposons désormais d'une plateforme informatique performante et évolutive nous permettant de réagir de manière flexible aux besoins de notre clientèle.

Il s'agit en deuxième lieu de la mise en service - après 2 années de construction - de notre nouveau siège social. Inauguré en présence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker, ce bâtiment se veut visible et représentatif tout en restant sobre et fonctionnel. Il traduit l'optimisme de la Banque pour son avenir et reflète les valeurs qui nous sont chères, notamment la transparence et l'ouverture. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que ce lieu de travail soit agréable pour tous nos collaborateurs tout en répondant aux objectifs environnementaux que nous nous sommes donnés pour réduire notre empreinte écologique.

Parallèlement, Raiffeisen a connu, une nouvelle fois, une croissance bilantaire équilibrée en 2013 et nous pouvons certainement nous montrer très satisfaits du développement des activités des trois métiers de base que sont le réseau des caisses et agences, les services aux entreprises et la gestion patrimoniale. La croissance du volume des prêts et crédits (+5,4%) de même que l'augmentation des avoirs sous gestion confiés à la banque (+0,5%) témoignent aussi bien du rôle important de Raiffeisen dans le financement de l'économie nationale que de notre capacité d'offrir une gamme de produits d'épargne et de placement complète et pertinente à l'ensemble de notre clientèle, qu'elle soit particulière ou professionnelle.

Le bénéfice de l'exercice affiche une croissance de 2,1% et viendra consolider les capitaux propres de la Banque. Ce renforcement de nos fonds propres nous permettra de faire face, avec confiance, aux nouvelles dispositions de la réglementation Bâle III. Celles-ci s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2014 et visent à remédier au niveau et à la qualité insuffisants des fonds propres des établissements financiers. Ce nouveau cadre impose aux banques des exigences prudentielles plus strictes, les obligeant à conserver une réserve suffisante de capitaux et de liquidité afin de les rendre plus solides, plus résilientes et plus aptes à servir l'économie réelle dans son ensemble.

Nous sommes convaincus que le modèle bancaire coopératif, essentiellement basé sur la solidarité et sur un développement durable des activités, s'intègre parfaitement dans cette démarche et conserve plus que jamais toute sa pertinence.

'Raiffeisen est une banque coopérative, et ça change tout' : tel est le Leitmotiv qui guide toutes nos actions en vue de nous positionner comme la version moderne de la traditionnelle « Hausbank », partenaire privilégié de ses clients à chaque étape de leur vie.

La volonté de consolider ce positionnement a été un des éléments déterminants pour élaborer une nouvelle identité visuelle. Celle-ci augmente la visibilité de la banque et souligne notre ambition de nous affirmer en valorisant les atouts du modèle coopératif et de nous différencier ainsi par rapport aux groupes financiers à structure capitalistique classique. Accompagnant le nouveau logo de la banque, un nouveau slogan « Naturellement ma banque » témoigne lui aussi de l'attachement de Raiffeisen à son histoire et ses valeurs de banque coopérative : simple, disponible et engagée.

Offrir naturellement le meilleur service possible à nos clients est l'objectif que nous poursuivons quotidiennement. Pour ce faire, nous devons être particulièrement exigeants envers nous-mêmes et c'est pourquoi nous avons, cette année encore, investi dans la restructuration conséquente de notre réseau d'agences de manière à ce que chaque point de vente réponde à nos standards de qualité. Ces standards, nous devons les remplir pour chaque client, à chaque instant, et par chaque canal. Il était donc primordial de faire évoluer non seulement notre réseau d'agences, mais également notre outil de banque en ligne. Plus ergonomique, plus lisible et plus intuitif, notre outil Raiffeisen.Net a fait peau neuve et sera, dès le premier semestre 2014, complété par une application mobile. Cette fonctionnalité permettra à nos clients d'exécuter leurs opérations bancaires à tout moment et où qu'ils soient avec leur smartphone.

Nous avons ainsi pris toutes les dispositions nécessaires pour être à l'écoute de nos clients et leur proposer des solutions en adéquation avec leurs besoins. Ce n'est donc pas sans fierté que nous avons pu confirmer une nouvelle fois notre position de leader en matière de satisfaction et de loyauté de la clientèle selon les derniers résultats de l'étude annuelle sur le marché bancaire menée par TNS-Ilres.

Notre responsabilité sociale d'entreprise coopérative nous incite, jour après jour, à augmenter nos actions

en matière de protection de l'environnement, notre implication sociale et notre responsabilité citoyenne. Aussi, Raiffeisen n'a pas recouru à des réductions d'effectifs mais, bien au contraire, a continué à investir dans ses collaborateurs. L'effectif a été renforcé par la création de 30 nouveaux postes. Le recrutement de jeunes talents et la mise en œuvre de formations continues sont primordiaux pour continuer à offrir un service de qualité à nos clients et pour contribuer à faire de la banque un acteur socio-économique incontournable pour les prochaines années.

AVANT-PROPOS

Les changements structurels que nous avons mis en place nous confortent dans la conviction que le futur de la Banque Raiffeisen peut être envisagé avec confiance. Ils préparent notre banque à l'avenir et sont pour nous et pour l'ensemble de nos collaborateurs de puissants facteurs de motivation. Ils nous permettront d'affronter sereinement une pression concurrentielle sans cesse croissante dans un environnement économique incertain et nous dotent des outils nécessaires pour répondre pleinement aux besoins et préoccupations de tous nos clients.

Nous sommes convaincus que notre politique de proximité et de transparence, la motivation et l'engagement de nos collaborateurs, la modernisation de nos installations et de nos outils de banque en ligne nous permettent d'accompagner nos clients dans les choix importants de leur vie privée et professionnelle. Notre ambition est claire : dans un monde de plus en plus individualisé, nous sommes persuadés que le besoin d'une banque à taille humaine et proche de ses clients se fait ressentir plus que jamais. C'est pourquoi, nous sommes persuadés que Raiffeisen, en tant que banque qui met le client au centre de ses préoccupations, qui développe des produits compréhensibles et transparents, qui associe modernité et tradition, est bien préparée pour développer encore sa position.

**RAPPORT CONSOLIDE
DE GESTION**

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et ses Caisses.

Cinq ans après le déclenchement de la crise, l'année 2013 a vu l'économie mondiale trouver un nouvel équilibre, marqué dans les économies développées par un taux de croissance très bas, ne générant que très peu d'emplois et voyant donc le chômage augmenter.

Toutefois, dans un contexte d'inflation en diminution sous les 2%, de taux d'intérêts historiquement bas et d'injections massives de liquidités par les banques centrales, les signes d'une amorce de redressement économique semblent se dessiner, en particulier aux USA.

Au niveau européen, l'année 2013 a vu encore une stagnation de l'activité économique, les prévisions actuelles n'anticipant pas un retour à un niveau d'activité économique comparable à celui de 2007 avant fin 2014. Si la dette souveraine des pays méditerranéens semble maintenant sous contrôle, les dégâts à leur structure économique sont criants, les taux de chômage, particulièrement des jeunes, dépassant les 25% en Grèce et en Espagne.

La Banque Centrale Européenne a poursuivi ses mesures de soutien à l'économie, en abaissant encore son taux directeur à 0,50% le 8 mai 2013 puis à 0,25% le 13 novembre 2013. Elle a aussi poursuivi ses injections de liquidités dans le système bancaire par les opérations de refinancement à long terme (LTRO), tentant ainsi de favoriser le redémarrage de l'économie réelle. Malgré des efforts soutenus des Etats et une amélioration par rapport aux années précédentes, les membres de la zone Euro ont encore un déficit annuel supérieur en moyenne à 3%, conduisant les dettes nationales à poursuivre leur croissance, pour se situer à 93,4% du PIB en moyenne pour les pays de la zone euro.

Les marchés d'actions ont réagi positivement aux injections de liquidités des banques centrales. Leurs performances ont été remarquables, soutenues par les perspectives de reprise et le peu de rendement offerts par les obligations et autres produits de placement.

Les bourses américaines (indice Dow Jones IA) ont crû de 26,5% et ont largement dépassé leurs sommets historiques alors que les bourses européennes ont vu des croissances de l'ordre de 15% (18% pour le Stoxx 50) mais se situent toujours 30% sous leur niveau de mi-2007.

Au niveau national, une croissance du PIB de 2% en 2013 a permis de retrouver le niveau de 2007, mais le taux de croissance de 2013 et les prévisions pour les années 2014 et 2015 se situent sous la moitié du niveau structurel de croissance prévalant les 2 décennies avant la crise. De plus, malgré une hausse de l'emploi total de près de 2% par an, le taux de chômage poursuit sa progression, pour s'élever à fin 2013 à plus de 7,2% de la population active.

Malgré ce contexte difficile persistant depuis plusieurs années, la Banque a poursuivi le développement positif de ses affaires comme en témoigne la croissance ininterrompue des opérations de financement de l'économie locale.

Pour encore répondre mieux aux besoins de ses clients et tout en affirmant ses ambitions, en 2013 la Banque a inauguré son nouveau siège, a poursuivi le développement et la modernisation de son réseau d'agences, a mis en production son nouveau progiciel intégré et s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle. La Banque locale coopérative Raiffeisen fournit ainsi des services attractifs basés sur une infrastructure moderne pour satisfaire les besoins de service et de sécurité de ses clients.

Hausse du résultat ordinaire

Comparé au résultat 2012, qui comprenait un résultat non récurrent fiscalement exonéré de 25,5 millions d'euros lié à la restructuration du périmètre des participations, le résultat net de la Banque affiche pour l'exercice 2013 un bénéfice net de 17,8 millions d'euros en hausse de 2,1% par rapport au résultat net ordinaire 2012.

Bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan présente une hausse de 1,0% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 6 354,4 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle non bancaire et dettes représentées par un titre) sont stables par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts de la clientèle résidente (entreprises et particuliers) continuent à croître alors que les dépôts des clients non-résidents sont en recul.

La baisse des dettes représentées par un titre de 29,2%, s'explique par un transfert de ces dépôts vers d'autres produits de placement comme en témoigne la croissance de 3,3% des dettes envers la clientèle.

Les fonds confiés par la clientèle non bancaire sont la source de financement la plus importante de la Banque et représentent 89% des ressources de la Banque.

Les engagements envers les contreparties du secteur bancaire ont augmenté à 196,8 millions d'euros. Ils ne représentent que 3,1% du passif.

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail s'élèvent à 4 809,1 millions d'euros, en hausse de 245,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Cette poursuite de la croissance montre l'attachement de la Banque au financement de l'économie nationale. La part la plus importante de ces crédits est affectée au financement de l'accès à la propriété et des prêts immobiliers pour les particuliers ainsi qu'au financement des entreprises et des PME.

Les placements en valeurs mobilières à revenu fixe s'élèvent à 894,1 millions d'euros, en baisse de 75,2 millions d'euros alors que les créances sur les établissements de crédit sont en recul de 108,4 millions d'euros pour s'établir à 508,2 millions d'euros. La Banque dirige ainsi ses ressources prioritairement au financement de l'économie locale.

Compte de profits et pertes

L'année 2013 a vu la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Malgré ces conditions difficiles, le produit net d'intérêt a crû de 5,4% reflétant la hausse du volume des affaires et de l'activité de la Banque dans la récolte des dépôts et l'octroi des crédits.

Le résultat net de commissions présente une croissance de 11,8% pour s'établir à 17,0 millions d'euros. Cette croissance est le reflet du développement des activités de crédit et de gestion de patrimoine que la Banque offre à ses clients.

Les revenus de valeurs mobilières sont en baisse sensible par rapport à l'exercice 2012 qui comprenait un résultat non récurrent fiscalement exonéré de 25,5 millions d'euros lié à la restructuration du périmètre des participations. En faisant abstraction de cet élément ce poste se situe quasiment au même niveau que fin de l'année 2012.

Le résultat net d'opérations financières s'élève à 5,5 millions d'euros, essentiellement en conséquence des reprises de corrections de valeur des titres du portefeuille de placement arrivés à échéance.

Le produit net bancaire (somme du produit net d'intérêt, du résultat net de commissions, du résultat de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) est en baisse de 15,3 millions ou 11,8% par rapport à l'exercice précédent. Corrigé du revenu exceptionnel réalisé en 2012, la partie récurrente du produit net bancaire est en hausse de 10,2 millions d'euros ou 9,7%, reflétant la croissance des activités de la Banque en faveur de la clientèle.

Les coûts d'exploitation de la Banque (frais généraux et corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels) sont en hausse de 6,4% essentiellement portés par l'augmentation des frais de personnel et par les coûts liés à l'implantation du nouveau siège de la Banque.

Les effectifs moyens de la Banque ont augmenté de 20,2 équivalents temps plein entre 2012 et 2013. La croissance de l'effectif ainsi que les impacts des tranches indiciaires et barémiques ont entraîné une hausse des coûts de personnel de 10%.

Les autres frais administratifs poursuivent le recul déjà observé en 2012. Ils sont en diminution de 1,0 million ou 3,3% par rapport à l'année précédente.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeurs sur créances de 6,8 millions d'euros.

La Banque n'a procédé, pour l'établissement de ses comptes, à aucun changement dans ses méthodes de comptabilisation et dans l'approche particulièrement prudente des principes d'évaluation et de traitement comptable des frais généraux et des provisions.

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche, pour l'exercice 2013 un bénéfice de 17,8 millions d'euros, contre 42,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Ce résultat, le renforcement des effectifs, la modernisation des infrastructures et le développement du réseau d'agences serviront à la croissance de la Banque dans les années à venir, malgré un environnement économique et réglementaire incertain.

Le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé) sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 9 601 245,94 EUR et représente environ 54% du résultat consolidé.

Proposition de répartition du bénéfice net au 31.12.2013

Résultat net de l'exercice : 9 601 245,94 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A :
4 800 622,97 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 1 915 662,50)
- Fonds de réserve de catégorie B :
4 800 622,97 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 1 915 662,50)

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.



Inauguration du nouveau siège de la Banque Raiffeisen le
lundi 21 octobre 2013 à Leudelange.



LES ACTIVITES DE LA BANQUE

Identité visuelle, siège social, plateforme informatique et canaux électroniques, l'année 2013 aura été riche en nouveautés pour la Banque et peut être considérée comme une année clé pour son développement futur.

Toutes ces réalisations supportent l'ambition de la Banque de devenir une « modern Hausbank » pour ses clients et de leur offrir un service en parfaite adéquation avec leurs besoins.

La Banque a pu développer ses activités malgré le contexte de taux d'intérêts à des niveaux extrêmement bas et une reprise modeste de la dynamique économique.



Chez nous, c'est vous le patron.



Raiffeisen est une banque coopérative. Et ça change tout! Nous nous engageons à vous soutenir et à travailler dans votre intérêt. Parce que pour nous, c'est naturel de faire confiance à ceux qui nous font confiance.

www.raiffeisen.lu

En 2013, la banque a choisi de se doter d'une **nouvelle identité visuelle**. Dynamisme, affirmation, professionnalisme et ouverture : tels sont les mots d'ordre que Raiffeisen s'est donnés pour sa communication. Avec **un nouveau logo**, plus moderne et plus visible, la Banque a souhaité souligner - tout en restant fidèle à ses origines - son évolution de coopérative issue du milieu agricole vers un établissement bancaire solide et compétitif ouvert à tous les particuliers et professionnels actifs sur le territoire luxembourgeois.

Le **nouveau slogan** « Naturellement ma banque » témoigne lui aussi de l'attachement de Raiffeisen à son histoire et ses valeurs de banque coopérative, fiable, disponible et engagée.

L'implémentation du nouveau logo a été accompagnée d'une importante **campagne image** basée sur les atouts du modèle coopératif.

Particuliers

A l'instar des années précédentes, les efforts de la Banque pour offrir une qualité de service optimale à ses clients ont porté leurs fruits. En effet, les résultats de l'étude Banques de TNS Ilres ont montré une fois de plus que les clients de Raiffeisen sont les plus satisfaits de leur relation bancaire et les plus fidèles.

En 2013, la banque a de nouveau été très active dans l'octroi de **prêts immobiliers** à la clientèle particulière résidente et a pu confirmer - grâce à son expertise largement reconnue - sa position et sa croissance dans ce domaine. Les assurances solde restant dû qui font partie de l'offre de la Banque en matière de financement du logement ont connu une augmentation proportionnelle.

Si les **avoirs sous gestion** sont en légère augmentation, il est à noter que le niveau très bas des taux d'intérêt a suscité une demande croissante pour des solutions d'investissement alternatives à l'épargne monétaire classique.

La Banque a ainsi proposé à des intervalles réguliers des dépôts à terme à taux progressif « Step-Up » en réponse aux demandes de ses clients au profil plus conservateur. Parallèlement, elle a continué à proposer à une clientèle au profil d'investissement plus dynamique, ses produits « R-Rendement » offrant, d'un côté, un taux garanti et, de l'autre côté, le paiement du capital lié à l'évolution de l'indice européen « Euro Stoxx 50 ». Ces produits ont connu un franc succès auprès de la clientèle.

Les solutions **d'assurance-épargne**, notamment R-Junior, R-Pension et R-Vie Protect, combinant un rendement intéressant, la protection des proches et des avantages fiscaux, ont été activement proposées par la Banque.

En 2013, l'intérêt des clients pour les nombreux nouveaux avantages de type garanties et assurances dont Raiffeisen a doté ses **cartes de crédit** s'est confirmé. Ce sont surtout les cartes à valeur ajoutée élevée comme MasterCard Gold et VISA Premier qui ont connu une forte croissance.

Plus de 90% de la population luxembourgeoise est connectée à internet et de plus en plus de clients préfèrent ce canal pour communiquer avec leur banque. Ainsi, près de 3.000 nouveaux contrats R-Net ont été signés en 2013. Afin de mieux s'adapter aux besoins de cette clientèle toujours plus exigeante, Raiffeisen a fait évoluer **son application de banque en ligne Raiffeisen.net**, tant au niveau visuel qu'au niveau des fonctionnalités.

Par ailleurs, depuis le mois d'avril, tous les nouveaux contrats R-Net ont été associés à un certificat LuxTrust. Permettant de protéger l'identité digitale et la sécurité des données électroniques, les certificats LuxTrust peuvent être utilisés pour effectuer en toute confiance non seulement des opérations bancaires mais également de nombreuses démarches et demandes administratives.

En parallèle, la Banque a entamé le développement d'une nouvelle application optimisée pour l'utilisation sur Smartphone qui sera lancée au cours du premier semestre 2014.

La Banque Raiffeisen a également diversifié ses canaux de communication en se positionnant sur **les réseaux sociaux** via 3 pages Facebook s'adressant respectivement aux jeunes actifs, aux futurs résidents expatriés ainsi qu'aux élèves et étudiants.

Les médias sociaux faisant partie intégrante de la vie des jeunes, il est donc logique que Raiffeisen ait favorisé les nouveaux canaux digitaux pour communiquer envers ces derniers. Ainsi, dans la continuité de sa stratégie de repositionnement et de visibilité, la Banque a élaboré une nouvelle campagne pour ses produits **Green Code** sur la thématique « Parkour », entièrement axée sur YouTube et Facebook.



LES ACTIVITES DE LA BANQUE



Lucie Charnaut 1^{er} prix international 2013

Molconcours

Pour sa 43^{ème} édition, le concours de dessin Raiffeisen avait été placé sous le signe de la nature et de la protection de l'environnement. Au total, plus de 25.000 enfants et adolescents ont participé à ce concours au Luxembourg. Après avoir obtenu des prix aux niveaux local et national, 3 jeunes artistes luxembourgeoises, Shari Pleimelding, Iris Bach et Lucie Charnaut, ont été récompensées par le jury international qui leur a attribué deux 2^{ème} prix et même un 1^{er} prix international.

En 2013, Raiffeisen a pu accueillir le 10.000^{ème} membre au sein d'une Caisse locale. Raiffeisen a par ailleurs débuté la mise en place d'un nouveau programme Membres attractif qui sera accessible à l'entièreté de sa clientèle.

Responsabilité sociale

Dons

Confirmant son engagement social, la Banque Raiffeisen a pris la décision de remplacer les cadeaux de fin d'année 2012 par des dons au profit de plusieurs organisations caritatives.

C'est ainsi que les représentants de la Ligue HMC, de la Fondation Cancer, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de SOS Villages d'enfants Monde et de la FLEK ont été invités à une réception donnée en leur honneur au siège de la Banque Raiffeisen à Luxembourg-Merl. À cette occasion, le Comité de Direction de la Banque a eu le plaisir de remettre à chaque association représentée un chèque d'un montant de 5 000 euros.

DayCare

En novembre 2013, la Banque Raiffeisen a accueilli pendant une journée 10 jeunes stagiaires dans le cadre du projet DayCare qui leur a permis de découvrir le marché du travail luxembourgeois. Pour les remercier de leur participation, la Banque a fait un don au profit du projet de CARE qui soutient la formation professionnelle pour les jeunes réfugiés au Kenya.



Clientèle spécialisée

Dans le but de renforcer encore davantage les synergies entre les différents métiers de la Banque, les départements Entreprises et Gestion Patrimoniale se sont rapprochés en 2013 et sont désormais regroupés sous le métier « clientèle spécialisée ».

Les 2 départements ont ainsi su intensifier les relations de confiance établies avec leurs clients en leur proposant des services en adéquation tant avec leurs besoins professionnels que privés.

Entreprises

En maintenant sa politique prudente et réfléchie liée à sa structure de banque coopérative, la Banque a pu se distinguer en tant que partenaire de référence fiable des entreprises, qu'il s'agisse de PME issues de divers secteurs dont notamment ceux de l'artisanat et du commerce ou encore d'importants groupes industriels au Luxembourg. En effet, le service à la clientèle professionnelle constitue un des axes stratégiques du développement de la Banque.

Dans ce contexte, l'année 2013 a été marquée par la croissance équilibrée des crédits et des dépôts et plus particulièrement par l'évolution très soutenue des dépôts de la part des clients non institutionnels.

Raiffeisen est historiquement très attachée au développement des activités des secteurs agricoles et viticoles et demeure le partenaire de référence dans ce domaine.

Témoignant de son support à ce secteur d'activité, la Banque a participé entre autres à la Foire Agricole avec un stand d'information présentant la panoplie de ses solutions et services bancaires. Raiffeisen a réussi à consolider sa position dans ce segment important.

Désireuse d'accompagner tous les corps de métier et tout type d'entreprise, Raiffeisen s'est engagée à offrir en permanence une qualité de service optimale. C'est dans ce but que la Banque Raiffeisen continue de renforcer de manière conséquente son équipe de conseillers spécialisés ce qui lui permettra de développer encore davantage son service.

Gestion patrimoniale

L'année 2013 a été caractérisée par un environnement de taux d'intérêt bas et par le retour des investisseurs sur les marchés boursiers des pays développés. C'est ainsi qu'une partie des fonds investis dans les bourses émergentes au cours des dernières années se sont redirigés vers les Etats-Unis et l'Europe et ont contribué à dynamiser ces marchés. Ces mouvements ont été renforcés par la décision de la Banque Centrale Européenne de baisser son taux d'intérêt et par les actions de la Federal reserve qui a injecté chaque mois des milliards de dollars US dans l'économie américaine.

Afin d'informer sa clientèle sur les évolutions des marchés financiers, la Banque Raiffeisen a organisé plusieurs manifestations autour de cette thématique.

Dans ce contexte, de nombreux clients et prospects ont répondu présents à l'invitation de la banque pour la 5^{ème} édition de sa conférence annuelle avec Vontobel à la Philharmonie de Luxembourg. Grâce à l'exposé détaillé de M. Christophe Bernard, stratège en chef de Vontobel, les clients de la Banque Raiffeisen ont pu profiter d'une analyse pointue sur la situation économique et sur les possibilités d'investissement qui en découlent.

Une autre conférence a été organisée dans les locaux de l'Aal Seërei à Diekirch. En présence de M. Mario Grotz, Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Economie, une centaine de personnes ont pu bénéficier de l'expertise des conseillers Raiffeisen lors de cette manifestation.

Parallèlement, plusieurs tables rondes ont été organisées à travers le pays dans le but de répondre aux questions de la clientèle en matière de placements.

La bonne tenue des marchés a également contribué à une activité croissante des clients ayant souscrit aux services de gestion discrétionnaire et aux services de gestion conseil de la banque.

Projets

Le 31 mars 2013, une nouvelle **plateforme informatique** a été mise en production avec succès. Après plusieurs années de travaux intensifs, de nombreux développements ainsi que d'un effort de formation considérable, la migration vers le nouveau progiciel bancaire T24 - grâce à une préparation méticuleuse - s'est passée sans impact majeur sur le service à la clientèle. Désormais, l'outil informatique performant et évolutif permettra à la Banque d'offrir à ses clients un service de plus en plus personnalisé.

Dans le cadre du projet « Single European Payments Area » (SEPA), le système européen des domiciliations « **SEPA Direct Debit** » (SDD) permet aux créanciers d'effectuer des domiciliations transfrontalières en Euro selon un même modèle sur les comptes de leurs clients aux Luxembourg, ainsi que dans tous les autres pays de la zone SEPA. Conformément à cette volonté de renforcer l'harmonisation des systèmes de paiements en Europe, la Banque Raiffeisen a entamé la migration des domiciliations domestiques vers le standard SDD.

Infrastructures

Pendant l'été 2013, la banque a établi son nouveau siège social à Leudelange. Celui-ci accueille désormais les différents services de la banque ainsi qu'une agence bancaire et témoigne clairement de l'optimisme de la banque pour son futur développement.

Avec ce nouveau siège social, Raiffeisen souhaite également refléter vers l'extérieur les valeurs qu'elle véhicule auprès de ses clients : professionnalisme, responsabilité, proximité et convivialité.

Inauguration du nouveau siège de la Banque Raiffeisen

C'est en présence de l'ancien Premier ministre Jean-Claude Juncker et de plus de 600 invités issus du monde politique et économique, que la Banque Raiffeisen a officiellement inauguré son nouveau siège social à Leudelange. La banque coopérative a ainsi emménagé dans des locaux modernes et fonctionnels situés dans la zone d'activité « am Bann », 4, rue Léon Laval. Au niveau architectural, le nouveau siège social est parfaitement adapté à son environnement et, surtout, aux besoins de la banque et à son évolution.

Soucieuse de réserver le meilleur accueil à sa clientèle, la Banque Raiffeisen a également continué à investir de manière conséquente dans le renouvellement de son **réseau d'agences**. Ainsi, Raiffeisen a ouvert une toute nouvelle agence à Luxembourg-Gare. Suite au déménagement du siège de la Banque, une nouvelle agence a ouvert ses portes à Leudelange et l'ancienne agence Siège à Merl a déménagé dans de nouveaux locaux dans un nouveau complexe du quartier, à proximité des commerces et des nouvelles résidences. Les agences à Ettelbrück et Dudelange ont, elles aussi, déménagé dans de nouveaux locaux et l'agence à Saeul a, quant à elle, été entièrement rénovée pour offrir aux clients tout le confort d'une agence à la pointe du progrès. N'étant plus en mesure de répondre aux exigences de qualité de service que la Banque s'est fixées, les agences à Clemency, Crauthem et Useldange ont fermé leurs portes de manière définitive dans le courant de l'année.

Au 31 décembre 2013, la Banque comptait 580 employés, soit 30 de plus qu'à la même date en 2012. Attentive à leur développement professionnel et personnel, la Banque Raiffeisen a proposé à ses collaborateurs plus de 2 000 modules (soit plus de 21 000 heures) de formations, dont 43% étaient entièrement dédiés au nouveau progiciel T24.



*Au Conseil
d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange*

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par



Sylvie TESTA

Luxembourg, le 23/04/2014

ACTIF	NOTES	2013	2012
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	33 959 627,80	42 613 306,50
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		364 967 986,32	513 104 367,23
b) autres créances		143 271 865,49	103 547 256,65
	4.1	508 239 851,81	616 651 623,88
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.32	4 709 466 192,65	4 455 316 640,43
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.32	99 673 388,34	108 676 156,11
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		568 208 217,79	494 609 062,77
b) d'autres émetteurs		325 864 993,51	474 664 274,65
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	894 073 211,30	969 273 337,42
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	2 937 717,61	2 004 066,85
Participations	4.3, 4.5, 4.8	885 337,46	881 409,99
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	22 198 914,71	15 242 217,79
Actifs incorporels	4.8	12 110 060,62	10 908 007,77
Actifs corporels	4.8, 4.9	48 826 796,85	46 035 435,22
Autres actifs	4.7	2 449 470,66	2 149 385,48
Comptes de régularisation	4.4	19 587 055,53	21 281 786,18
TOTAL DE L'ACTIF		6 354 407 625,34	6 291 033 373,62

HORS BILAN	NOTES	2013	2012
Passifs éventuels	4.24	249 208 283,61	243 290 163,25
<i>dont cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		79 665 304,63	76 090 828,65
Engagements	4.25, 4.32	634 770 917,16	727 903 166,24

(chiffres exprimés en euros)

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

PASSIF	NOTES	2013	2012
Dettes envers les établissements de crédit :			
a) à vue		44 103 295,36	29 180 349,73
b) à terme ou à préavis		152 693 021,11	143 145 684,25
	4.14	196 796 316,47	172 326 033,98
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		759 866 667,52	561 238 878,37
b) autres dettes		4 477 302 265,03	4 507 088 475,66
<i>ba) à vue</i>		3 369 172 154,28	3 152 713 972,12
<i>bb) à terme ou à préavis</i>		1 108 130 110,75	1 354 374 503,54
	4.14, 4.22	5 237 168 932,55	5 068 327 354,03
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	414 185 106,55	585 289 091,57
Autres passifs	4.15	54 401 364,22	26 611 056,64
Comptes de régularisation	4.4	16 439 464,08	22 735 066,86
Provisions :			
a) provisions pour impôts		9 780 641,81	5 125 009,71
b) autres provisions		80 340 677,58	78 133 779,63
	4.17, 4.31, 4.36	90 121 319,39	83 258 789,34
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	30 000 000,00	42 500 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	23 087 384,10	15 593 259,08
Fonds pour risques bancaires généraux		10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises	4.19	257 156,00	238 269,00
Réserves	4.19	263 513 232,22	220 570 362,96
Résultat de l'exercice	4.19, 4.20	17 796 128,86	42 942 869,26
TOTAL DU PASSIF		6 354 407 625,34	6 291 033 373,62

(chiffres exprimés en euros)

CHARGES	NOTES	2013	2012
Intérêts et charges assimilées	4.16	47 431 221,82	72 989 868,51
Commissions versées		713 550,88	698 925,26
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.33, 4.34	46 779 055,99	42 527 888,55
dont :			
- salaires et traitements		39 763 029,72	35 299 996,59
- charges sociales		5 637 804,49	5 661 583,40
dont :			
- charges sociales couvrant les pensions		4 261 502,47	3 908 712,26
b) autres frais administratifs	4.35	29 690 653,03	30 707 005,14
		76 469 709,02	73 234 893,69
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		8 712 859,45	6 859 512,53
Autres charges d'exploitation	4.30, 4.36	1 314 374,00	2 356 454,95
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		15 448 522,54	13 471 169,16
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		19 171,03	59 442,16
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	7 756 064,13	2 925 848,55
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.31	7 194 533,82	4 549 062,65
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		299 562,64	283 685,79
Résultat de l'exercice	4.19	17 796 128,86	42 942 869,26
TOTAL CHARGES		183 155 698,19	220 371 732,51

(chiffres exprimés en euros)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

PRODUITS	NOTES	2013	2012
Intérêts et produits assimilés		138 507 912,09	159 436 625,35
<i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		11 305 858,42	22 852 835,35
Revenus de valeurs mobilières :			
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		0,00	13 700,53
b) revenus de participations		1 074 542,68	1 149 972,11
c) revenus de parts dans des entreprises liées	4.6	0,00	25 500 000,00
		1 074 542,68	26 663 672,64
Commissions perçues		17 766 136,91	15 946 902,61
Bénéfice provenant d'opérations financières		5 534 672,13	1 691 707,23
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		8 627 044,24	8 318 841,30
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		0,00	354 653,87
Autres produits d'exploitation	4.29, 4.36	11 383 451,03	7 790 306,81
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	261 939,11	169 022,70
TOTAL PRODUITS		183 155 698,19	220 371 732,51

(chiffres exprimés en euros)

BANQUE RAIFFEISEN ET CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES

**ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2013**

NOTE 1 - GENERALITES

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associés de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, d'un membre supplémentaire ainsi que du président et d'un membre du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)***Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et à administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses, une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (« la loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2013, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/13	Fraction du capital détenu 31/12/12
Parts dans des entreprises liées :			
Immobilière Raiffeisen S.A.	Luxembourg	0,00 %	99,9 %
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00 %	0 %
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,0 %
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,00 %	50,0 %
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,0 %
Participations :			
Lux World Fund Advisory S.A. Holding	Luxembourg	12,23 %	12,5 %
Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	Luxembourg	17,90 %	18,3 %
Lux-Equity Advisory S.A. Holding	Luxembourg	6,80 %	9,5 %
Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	Luxembourg	0,00 %	11,8 %
Luxcash Advisory S.A. Holding	Luxembourg	5,33 %	7,0 %
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	Luxembourg	6,37 %	7,7 %
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,00 %	10,0 %
Lux-EuroStocks Advisory S.A. Holding	Luxembourg	17,00 %	17,0 %
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding	Luxembourg	4,06 %	4,6 %
Luxbond Advisory S.A. Holding	Luxembourg	10,66 %	10,1 %
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	Luxembourg	10,50 %	11,0 %
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	Luxembourg	6,12 %	6,0 %
Cetrel S.A.	Luxembourg	3,40 %	3,4 %
Europay S.C.	Luxembourg	4,44 %	6,7 %
Visalux S.C.	Luxembourg	8,25 %	6,2 %
Lux-Index US Advisory S.A. Holding	Luxembourg	4,87 %	4,6 %
Lux-Protect Advisory S.A. Holding	Luxembourg	8,12 %	3,5 %
Lux-Pension Advisory S.A. Holding	Luxembourg	9,87 %	10,7 %
Luxtrust S.A.	Luxembourg	0,54 %	0,5 %

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés, tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ait pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques, sous réserve des dispositions transitoires.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance ait pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les dis-agios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to-market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée ait pu se déprécier.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)**10. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et comptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

I) Immobilisations incorporelles :	de 10 % à 33 %
II) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1,5 % à 25 %
III) Systèmes informatiques :	de 10 % à 33 %
IV) Matériel de bureau, mobilier :	de 10 % à 25 %

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES

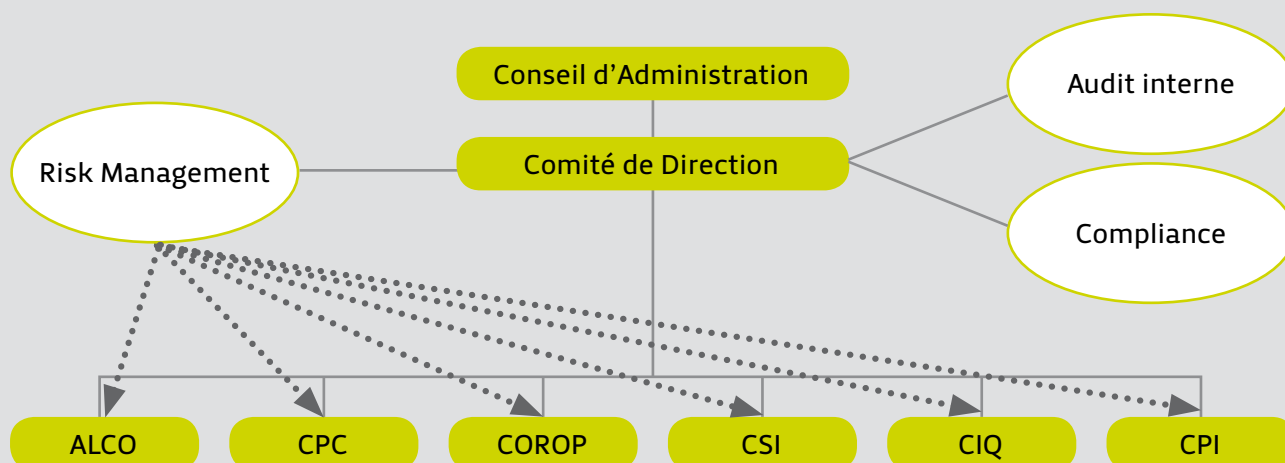
La Banque a pour objectif de développer ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme et la pérennité de l'entreprise.

Dans un contexte économique international mouvementé et des marchés financiers toujours fébriles, la gestion des risques s'avère être un des éléments les plus importants pour assurer le bon fonctionnement de l'activité bancaire.

En 2013, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a défini la stratégie en matière de risque et l'organisation de la gestion des risques sur laquelle il s'appuie et les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes (stratégie en matière de risques). Il a fixé les grands principes et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il a confié la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques en s'appuyant sur différentes approches.

Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre cette stratégie en appliquant différentes politiques de risques et des procédures et en définissant des limites afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Ils sont documentés dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur six comités opérationnels (Cf Infra), présidés par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

ALCO - Comité Gestion Actif - Passif

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de taux et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et réunit les responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers & Trésorerie, Clientèle spécialisée, Clientèle Retail et de la fonction Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers & Trésorerie de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux et est habilité à prendre des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par le Comité de Direction de la Banque.

L'ALCO est appelé à donner son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la gestion de la marge d'intérêt.

L'ALCO est également le centre de compétence pour le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan » (CFP).

CPC - Credit Policy Comité

En tant que centre de compétences pour les risques de crédit et de concentration, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ces risques ainsi que les procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Crédits, Clientèle spécialisée, Finance et Contrôle, Coordination commerciale et Communication, Clientèle Retail, Juridique et de la fonction Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit les évolutions :

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération ;
- des provisions comptabilisées.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

COROP - Comité Risque Opérationnel

Le COROP est en charge d'établir la cartographie des risques opérationnels et autres risques matériels de la Banque se dégageant de ses activités. Il s'appuie notamment sur un exercice d'auto-évaluation où toutes les fonctions métiers et de support participent. Le COROP est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les responsables des départements Back-office, Crédits, Informatique, Organisation, Services Généraux et les fonctions Compliance et Risk Management. Ce Comité analyse et suit les risques opérationnels ainsi que tous les autres risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée à l'exception de ceux couverts par les autres comités.

CSI - Comité de la Sécurité de l'Information

Le CSI est responsable de la définition, de la mise en place, du contrôle et du suivi des politiques relatives à la sécurité de l'information et au dispositif de gestion des crises (BCP). Il est présidé par le Risk Manager de la Banque et est composé du responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des responsables des départements Ressources Humaines et Informatique. Ce comité couvre l'ensemble des domaines organisationnels suivants :

- Politiques de sécurité ;
- Organisation de la sécurité de l'information ;
- Gestion des profils et des accès aux systèmes d'information ;
- Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information et gestion de la continuité de l'activité (BCM).

Le CSI peut être sollicité pour des problématiques liées aux domaines susmentionnés et en relation avec la sécurité des Personnes et des Biens.

CIQ - Comité de Contrôle Interne et Qualité

Le CIQ a pour objectif de structurer et coordonner le dispositif de contrôle interne tel que défini par la Direction au sein de la Banque. Il est présidé par un membre du

Comité de Direction. Les tâches qui sont reprises par le CIQ sont entre autres :

- Promouvoir une culture de contrôle interne suivant les lignes directrices reprises dans la circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée ;
- Coordonner des plans de contrôles transversaux ;
- Partager et échanger les expériences, les « best practices » en matière de contrôle, sur base de la cartographie des risques (processus, entités, métiers, ...) concernant les risques et mesures correctives ;
- S'assurer que les contrôles et les procédures sont proportionnés aux risques correspondants et que les coûts sont maîtrisés.

CPI – Comité des Produits d'Investissements

Le CPI a pour objectif l'organisation et la structuration des activités de placements financiers destinés à la clientèle privée. Il est présidé par un membre du Comité de Direction, il regroupe les départements Clientèle spécialisée, Clientèle Retail, Coordination commerciale et communication, Marchés Financiers & Trésorerie ainsi que la fonction Risk Management.

Risk Management

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur ces comités auxquels il participe et dont il assure le suivi.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la culture « risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen-Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations respectivement pratiques professionnelles.

Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier.

Ces contributions au bon fonctionnement de l'institut financier améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

2. Stratégie de gestion des risques

Bâle II

Les normes Bâle II constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques en fonds propres.

Bâle II répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques et inciter les banques à adopter les systèmes de mesure et de gestion les plus avancés ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP), a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements interne et externe de la Banque.

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et gagne en importance au regard des évolutions récentes.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- un processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle, de déclaration et de reporting des risques ;
- un processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)*Approche de la Banque :*

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle poursuit. Sur base de son profil d'activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels la Banque est confrontée.

Le processus mis en œuvre pour mesurer, suivre et rapporter ces risques se déclinent selon une approche de liquidation et une approche de continuité (« going concern »). Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Sous l'approche de continuité, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Ces deux approches sont complétées par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels (décrit précédemment) avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios macro-économiques. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujettes à des évolutions défavorables. Les scénarios macro-économiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de l'entreprise, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par la fonction Risk Management.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

3. Typologies de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- a) risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- b) risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique ;
- c) risque de pays** : il s'agit du risque de perte due à une situation politique ou à une décision du pouvoir politique d'un pays tiers ;
- d) risque de règlement** : il s'agit du risque de perte liée à la non-réception de sommes dues par une contrepartie ;
- e) risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- f) risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- g) risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

a) Risque de crédit

Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Toutes les entités de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Tous les métiers opérationnels agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

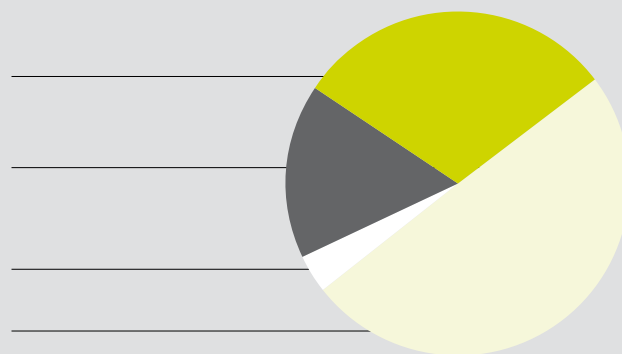
La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts)	
	2013 en EUR	2012 en EUR
Crédits hypothécaires résidentiels	2 413 110 150	2 587 141 917
Crédits commerciaux et industriels	1 484 465 461	1 320 313 637
Crédits retail et crédits lombards	793 906 955	552 297 050
Crédits aux administrations centrales et régionales	182 693 742	164 242 333
TOTAL	4 874 176 308	4 623 994 937

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Ventilation des opérations de crédit 2013

Crédits commerciaux et industriels 30,5 %
Crédits retail et crédits lombards 16,3 %
Crédits aux administrations centrales et régionales 3,7 %
Crédits hypothécaires résidentiels 49,5 %



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre d'un comité de suivi des risques de crédit central.

Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle II retenue par la Banque lui impose un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la Banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle II en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation au niveau du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75^{ème} jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés à un comité de crédit central qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque dispose d'un outil informatique de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé qui est utilisé par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

La politique de provisionnement

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

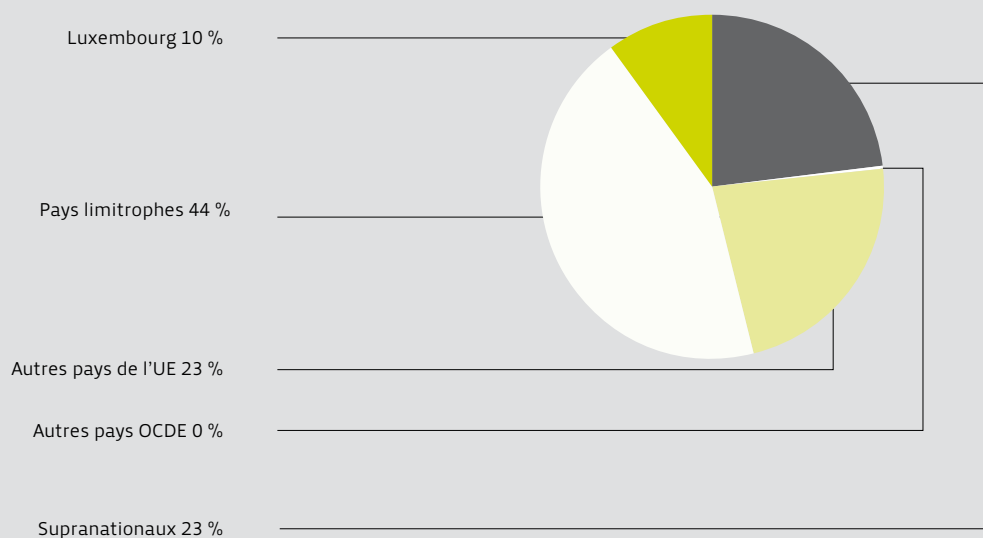
NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- Activités de marché pour compte propre

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie bancaire, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction des notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (portefeuille titres) par pays en 2013 est la suivante :

Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2013

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers & Trésorerie et sur base d'un avis des départements Crédits et de la fonction Risk Management.

En cas de changement de notation externe, les principes suivants sont appliqués :

- down-grade d'un rating : adaptation par le Middle-Office du montant de la limite suivant la grille de référence,
- up-grade d'un rating : la limite reste inchangée sauf engagement de la procédure de révision de limite par le département Marchés Financiers & Trésorerie.

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations (taux fixe et « floating rate notes ») achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2013, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2013 en EUR	2012 en EUR
Luxembourg	56 120 000	68 666 667
Autres pays EMUM*	885 033 045	671 891 232
TOTAL	941 153 045	740 557 899

* autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément aux dispositions du point 12.6. a) de la partie VIII de la circulaire CSSF 06/273 est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2013 en EUR	2012 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	2 900 014	609 231
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	12 065 274	12 424 167
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	3 112 549	2 146 982
TOTAL	18 077 837	15 180 380

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

b) Risque de concentration

Conformément à la circulaire CSSF 07/301 telle que modifiée par les circulaires CSSF 08/338, CSSF 09/403 et CSSF 11/506, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration provenant d'une exposition trop impor-

tante sur des pays, sur des clients ou groupe de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place des procédures internes visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

- Concentration du risque de crédit

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

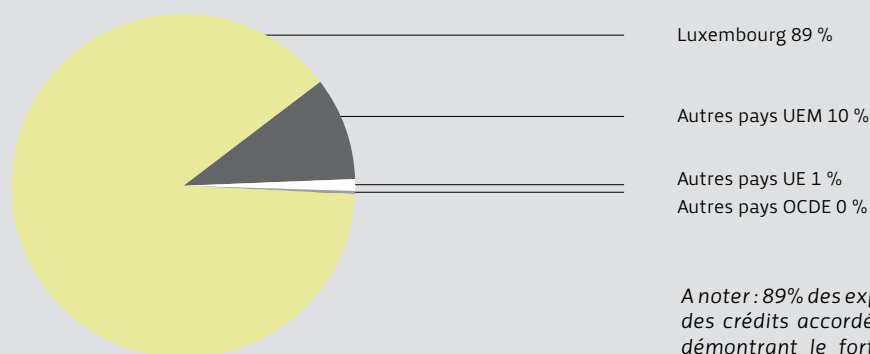
Secteur économique	Crédits et autres éléments du bilan	
	2013 en EUR	2012 en EUR
Administrations publiques et supranationales	14,01%	22,60%
Etablissements et intermédiaires financiers, assurances	12,49%	7,92%
Autres entreprises	18,34%	19,36%
Ménages et particuliers	55,16%	50,09%
Autres	0,00%	0,03%
TOTAL	100%	100%

En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

c) Risque de pays

Dans le but de limiter les risques liés à des événements politiques en territoires étrangers, la Banque n'investit et

ne traite exclusivement qu'avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays.

Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2013

A noter : 89% des expositions de la Banque sont représentées par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque de règlement

La Banque traite les opérations du marché interbancaire principalement avec des contreparties de première qualité. Elle a instauré un dispositif de limites par contrepartie et des plafonds géographiques ainsi que les contrôles nécessaires de ces limites.

Le contrôle du risque de règlement fait partie intégrante du contrôle des limites de contreparties dédiées à l'activité de la salle des marchés. En ce qui concerne les opérations traitées sur le marché monétaire (placements et emprunts interbancaires et opérations de change au comptant), le montant des transactions est réglé selon les usances du marché à date valeur deux jours suivant la date de transaction.

En matière d'opérations sur valeurs mobilières, la Banque maîtrise le risque de règlement en concluant en principe des opérations de type « payment against delivery ».

Les limites des contreparties bancaires de la Banque sont fixées en fonction des fonds propres de la Banque, de plafonds géographiques et du rating externe de la contrepartie.

En 2013, toutes les contreparties avec lesquelles la Banque a effectué des transactions, ont honoré leurs engagements dans les termes initiaux des contrats.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

e) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue généralement quatre catégories de risque de marché :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque « Credit Spread »
- le risque de change
- le risque de variation de cours

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont actuellement négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-Office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Value at Risk (VaR)

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode de simulation historique. Le Conseil d'Administration a fixé une limite de perte maximale autorisée. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99%.

Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1 %. Le Risk Management suit régulièrement l'évolution des volatilités et des corrélations

utilisées dans son modèle et propose le cas échéant des adaptations à l'ALCO.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions des marchés. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de ± 200 points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- Le risque « Credit Spread »

Le « credit spread » est défini comme la prime de risque que l'émetteur d'une obligation doit payer à l'acheteur. Elle peut être présentée sous forme de prime sur le taux actuel sans risque ou par une décote sur le prix.

Le « credit spread » d'une obligation peut varier sur les marchés des capitaux indépendamment du risque pur de défaillance d'un émetteur. La Banque mesure le risque de « credit spread » sur les obligations détenues. Les variations de prix des obligations dues aux changements du « credit spread » sont isolées et suivies sur base journalière.

- Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99%.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilités complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

- Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

f) Risque de liquidité

La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers & Trésorerie. D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses positions d'actif s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

Le risque de liquidité est suivi à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne auquel elle modifie certains paramètres pour refléter une situation économique fortement dégradée.

Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarii de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité d'une grande partie des éléments du portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des «repurchase agreement» ou via sa ligne de crédit auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFP de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

g) Risque opérationnel

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au COROP.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

BCP (Business Continuity Plan)

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des systèmes.

Grâce aux tests effectués, la Banque s'est assurée de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

Assurances

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2013	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2013
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	33 959 627,80	0,00	0,00	0,00	33 959 627,80
Créances sur les établissements de crédit	508 239 851,81	0,00	0,00	0,00	508 239 851,81
Créances sur la clientèle	593 269 488,62	198 059 185,46	505 619 987,62	3 412 517 530,95	4 709 466 192,65
Opérations de crédit-bail	1 411 184,29	7 453 418,15	82 818 474,48	7 990 311,42	99 673 388,34
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 772 211,15	44 233 635,35	655 276 718,18	183 790 646,62	894 073 211,30
TOTAL	1 147 652 363,67	249 746 238,96	1 243 715 180,28	3 604 298 488,99	6 245 412 271,90

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2012
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	42 613 306,50	0,00	0,00	0,00	42 613 306,50
Créances sur les établissements de crédit	616 651 623,88	0,00	0,00	0,00	616 651 623,88
Créances sur la clientèle	263 270 232,53	425 916 202,06	592 824 943,27	3 173 305 262,57	4 455 316 640,43
Opérations de crédit-bail	1 491 368,30	6 521 819,19	87 434 821,31	13 228 147,31	108 676 156,11
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	43 246 483,20	65 593 035,57	673 297 864,76	187 135 953,89	969 273 337,42
TOTAL	967 273 014,41	498 031 056,82	1 353 557 629,34	3 373 669 363,77	6 192 531 064,34

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2013	Valeurs non cotées 2013	Total 2013
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	894 073 211,30	0,00	894 073 211,30
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 937 717,61	0,00	2 937 717,61
Participations	0,00	885 337,46	885 337,46
Parts dans des entreprises liées	0,00	22 198 914,71	22 198 914,71
TOTAL	897 010 928,91	23 084 252,17	920 095 181,08

	Valeurs cotées 2012	Valeurs non cotées 2012	Total 2012
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	969 273 337,42	0,00	969 273 337,42
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 004 066,85	0,00	2 004 066,85
Participations	0,00	881 409,99	881 409,99
Parts dans des entreprises liées	0,00	15 242 217,79	15 242 217,79
TOTAL	971 277 404,27	16 123 627,78	987 401 032,05

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2013, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 55 005 846,50 EUR (au 31 décembre 2012 : 108 839 518,77 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2013	2012
Titres du portefeuille des immobilisations financières	622 697 058,68	646 283 755,27
Titres du portefeuille de placement	271 376 152,62	322 989 582,15
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	894 073 211,30	969 273 337,42

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2013, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 3 050 319,25 EUR (au 31 décembre 2012 : 5 762 108,10 EUR).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 642 623 566,80 EUR (au 31 décembre 2012 : 675 390 574,89 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 19 926 508,12 EUR (au 31 décembre 2012 : 29 106 819,62 EUR).

Au 31 décembre 2013, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2013	2012
Disagios	162 909,30	639 734,82
Agios	4 591 407,55	4 109 102,79

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2013, il ne subsiste aucune correction de valeur cumulée constituée antérieurement et maintenue en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » (au 31 décembre 2012 : 483 278,48 EUR). Aux 31 décembre 2013 et 2012, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20 % DU CAPITAL

Dénomination et siège	Parts détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. Luxembourg	100,00 %	31.12.2013	EUR	10 124 684	-32 914
Raiffeisen Finance S.A. Luxembourg	100,00 %	31.12.2013	EUR	261 925	8 422
Raiffeisen-Vie S.A. Luxembourg	50,00 %	31.12.2013	EUR	9 687 878	2 676 093
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. Luxembourg	100,00 %	31.12.2013	EUR	3 500 000	0

*hors résultats de l'exercice

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2012, Raiffeisen Finance S.A. (anciennement Raiffeisen Ré S.A.) avait versé à la Banque un acompte sur dividendes de 25 500 000,00 EUR.

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2013	2012
Valeurs à recevoir à court terme	696 361,86	1 885 405,34
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	1 751 747,18	262 618,52
TOTAL	2 449 470,66	2 149 385,48

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	646 283 755,27	29 888 400,00	-53 381 515,43	0,00	622 790 639,84	0,00	-93 581,16	622 697 058,68
2. Participations	1 012 002,79	46 590,68	-34 830,28	0,00	1 023 763,19	-138 425,73	0,00	885 337,46
3. Parts dans des entreprises liées	15 355 552,00	16 167 914,71	-9 324 552,00	0,00	22 198 914,71	0,00	0,00	22 198 914,71
4. Actifs incorporels dont : Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	20 407 303,09	3 337 107,71	0,00	0,00	23 744 410,80	-11 634 350,18	0,00	12 110 060,62
	20 407 303,09	3 337 107,71	0,00	0,00	23 744 410,80	-11 634 350,18	0,00	12 110 060,62
5. Actifs corporels dont :	91 065 589,70	10 391 010,15	-2 787 522,42	0,00	98 669 077,43	-48 637 129,01	-1 205 151,57	48 826 796,85
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	69 136 478,98	4 613 086,10	-1 728 377,28	3 370 083,17	75 391 270,97	-33 260 661,59	-1 205 151,57	40 925 457,81
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	12 332 287,92	3 139 798,40	-58 894,67	4 906,41	15 418 098,06	-12 032 322,17	0,00	3 385 775,89
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	5 416 368,95	2 079 079,11	-999 658,53	84 786,63	6 580 576,16	-3 344 145,25	0,00	3 236 430,91
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	4 180 453,85	559 046,54	-591,94	-3 459 776,21	1 279 132,24	0,00	0,00	1 279 132,24

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS**

Au 31 décembre 2013, les actifs corporels comprennent 34 134 547,26 EUR (au 31 décembre 2012 : 30 340 466,76 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2013	Participations 2013
Créances sur la clientèle	36 799 715,97	39 038,63
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	36 799 715,97	39 038,63

	Entreprises liées 2012	Participations 2012
Créances sur la clientèle	2 719 407,99	0,00
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	2 719 407,99	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2013, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 76 239 090,23 EUR (au 31 décembre 2012 : 80 451 664,08 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Banque ne détient aucun actif à caractère subordonné.

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2013, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 850 522 586,00 EUR (au 31 décembre 2012 : 962 110 727,47 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2013 à 32 346 732,00 EUR (au 31 décembre 2012 : 3 000 000,00 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2013	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2013
Dettes envers des établissements de crédit	151 621 971,23	20 000 000,00	23 923 894,52	1 250 450,72	196 796 316,47
Dettes envers la clientèle	4 503 730 952,31	239 205 248,41	441 829 152,61	52 403 579,22	5 237 168 932,55
dont :					
dépôts d'épargne à vue	575 376 813,52	0,00	0,00	0,00	575 376 813,52
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	841 500,00	9 987 100,00	172 872 254,00	789 000,00	184 489 854,00
autres dettes à terme et à préavis	558 340 484,51	229 218 148,41	268 956 898,61	51 614 579,22	1 108 130 110,75
Dettes représentées par un titre	68 244 367,17	144 676 892,39	193 987 207,85	7 276 639,14	414 185 106,55
Passifs subordonnés	0,00	0,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
TOTAL	4 723 597 290,71	403 882 140,80	689 740 254,98	60 930 669,08	5 878 150 355,57

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2012
Dettes envers des établissements de crédit	140 768 286,80	21 307 696,64	1 213 133,62	9 036 916,92	172 326 033,98
Dettes envers la clientèle	4 233 160 122,27	444 331 966,34	216 696 197,77	174 139 067,65	5 068 327 354,03
dont :					
dépôts d'épargne à vue	270 165 537,93	0,00	0,00	0,00	270 165 537,93
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	6 328 944,26	24 222 097,24	151 122 955,79	109 399 343,15	291 073 340,44
autres dettes à terme et à préavis	803 951 667,95	420 109 869,10	65 573 241,99	64 739 724,50	1 354 374 503,54
Dettes représentées par un titre	137 864 913,96	213 492 949,10	227 336 276,62	6 594 951,89	585 289 091,57
Passifs subordonnés	0,00	12 500 000,00	30 000 000,00	0,00	42 500 000,00
TOTAL	4 511 793 323,03	691 632 612,08	475 245 608,01	189 770 936,46	5 868 442 479,58

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2013	2012
Valeurs à payer à court terme	41 619 686,74	16 461 765,00
Créanciers privilégiés	8 223 302,53	7 569 793,19
Créanciers divers	4 558 374,95	2 579 498,45
TOTAL	54 401 364,22	26 611 056,64

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 941 010,27 EUR (au 31 décembre 2012 : 2 031 250,00 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
30.000.000	5,00%	26.03.2010	26.03.2017

Un emprunt de 12 500 000,00 EUR émis le 30 octobre 2006 est arrivé à échéance le 30 octobre 2013.

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.17 - PROVISIONS**

Au 31 décembre 2013, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2013	2012
Provisions AGDL	63 778 890,12	63 485 703,42
Provisions pour litiges	4 482 367,34	4 817 984,82
Provision forfaitaire	3 068 335,62	2 868 335,62
Provisions pour charges	8 972 956,26	6 923 627,53
Autres provisions	38 128,24	38 128,24
TOTAL	80 340 677,58	78 133 779,63

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 23 087 384,10 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2012 : de 15 593 259,08 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR.

Au 31 décembre 2013, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 257 156,00 EUR (31 décembre 2012 : 238 269,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2013 à 2 262,00 EUR (2012 : 2 097,00 EUR) et qui est composé de 4 524 parts de catégorie A et 4 524 parts de catégorie B, est éliminé à concurrence de 1 131,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES (suite)

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	238 269,00	220 570 362,96	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	24 448,00	0,00	0,00
Associés sortants	-5 561,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2012	0,00	0,00	42 942 869,26
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	42 942 869,26	-42 942 869,26
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Solde au 31 décembre 2013	257 156,00	263 513 232,22	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2013	2012
BANQUE RAIFFEISEN	9 601 245,94	34 977 258,86
CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comptes regroupés	8 211 832,92	7 982 560,40
TOTAL	17 813 078,86	42 959 819,26
Ecritures de consolidation		
Elimination partielle de la dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-16 950,00	-16 950,00
Résultat des comptes consolidés	17 796 128,86	42 942 869,26

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2013	Participations 2013
Dettes envers la clientèle	14 084 511,06	66 740 934,88

	Entreprises liées 2012	Participations 2012
Dettes envers la clientèle	9 504 542,76	70 892 613,79

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2013, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 76 200 684,14 EUR (31 décembre 2012 : 80 061 734,84 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2013	2012
Garanties et autres substituts directs de crédit	79 665 304,63	76 086 013,65
Garanties par endos	0,00	4 815,00
Contre-garanties	169 542 978,98	167 199 334,60
TOTAL	249 208 283,61	243 290 163,25

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées.

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2013	2012
Crédits confirmés, non utilisés	634 770 917,16	727 903 166,24

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées. Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées au 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivantes :

Opérations liées aux taux d'intérêt :

- Interest rate swaps

Opérations liées aux taux de change :

- Opérations de change à terme.

Les opérations liées aux taux d'intérêt répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante, en fonction de leur durée résiduelle :

	2013 <i>(en valeur notionnelle)</i>	2012 <i>(en valeur notionnelle)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	100 000 000,00	110 107 142,83
3 - 12 mois	10 000 000,00	25 055 555,58
1 - 5 ans	685 473 571,42	462 263 095,23
plus de 5 ans	145 679 473,68	143 132 105,27
TOTAL	941 153 045,10	740 557 898,91

	2013 <i>(en valeur de marché)</i>	2012 <i>(en valeur de marché)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	2 900 013,60	179 761,88
3 - 12 mois	-246 835,23	230 903,18
1 - 5 ans	-16 286 426,27	-7 078 666,94
plus de 5 ans	-13 231 567,88	-20 037 406,48
TOTAL	-26 864 815,78	-26 705 408,36

(chiffres exprimés en euros)

Les opérations liées aux taux de change sont exclusivement contractées pour compte de clients. La Banque conclut chaque fois une opération de couverture en sens inverse ne laissant pas de position ouverte. Au 31 décembre 2013, aucune opération liée aux taux de change n'est en cours. Le montant en valeur notionnelle des contrats se chiffrait à 154 349,95 EUR au 31 décembre 2012.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION**

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune
- les opérations fiduciaires
- la détention d'avoirs de tiers
- la prise ferme de titres

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2013	2012
Loyers perçus	1 431 171,24	1 388 126,59
Reprise de provisions pour impôts	0,00	951 103,68
Reprise d'autres provisions	20 701,39	241 473,18
Remboursement sinistres AGDL	293 186,70	1 418 525,67
Plus-values de cessions d'immeubles	422 195,40	2 934 266,53
Plus-values de cessions de participations	8 245 846,79	44 011,50
Produits concernant des exercices antérieurs	704 346,34	225 177,58
Autres	266 003,17	587 622,08
TOTAL	11 383 451,03	7 790 306,81

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes consolidé est composé des postes suivants :

	2013	2012
Frais concernant des exercices antérieurs	244 296,90	141 557,79
Dotations aux provisions	1 000 000,00	2 116 805,07
Autres	70 077,10	98 092,09
TOTAL	1 314 374,00	2 356 454,95

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2013	Engagements au 31.12.2013
Membres des organes d'administration et de surveillance	38 954	5 853
Membres de la structure de direction (41 personnes)	9 531	1 009

	Avances et crédits au 31.12.2012	Engagements au 31.12.2012
Membres des organes d'administration et de surveillance	34 441	1 319
Membres de la structure de direction (40 personnes)	10 543	720

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2013, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2013	Nombre 2012
Direction	3	3
Cadres supérieurs	36	37
Salariés	526	500
TOTAL	565	540

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2013	Pension de retraite 2013
Membres des organes d'administration et de surveillance	330	0
Membres de la structure de direction (41 personnes)	6 009	746
TOTAL	6 339	746

	Emoluments 2012	Pension de retraite 2012
Membres des organes d'administration et de surveillance	249	0
Membres de la structure de direction (40 personnes)	5 717	582
TOTAL	5 966	582

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2013	2012
Contrôle légal des comptes	235	185
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	0	0
TOTAL	235	185

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.36 - PROVISIONS AGDL

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants en argent et tous les investisseurs d'opérations autres que celles portant sur un dépôt d'argent, personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que celles de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de 100 000 EUR ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par déposant et 20 000 EUR ou sa contre valeur en monnaie étrangère par investisseur, sans qu'un déposant et investisseur ne puisse toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts, respectivement de créances, dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant constitue un plafond absolu et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelle autre somme.

La Banque a constitué des provisions pour des engagements éventuels futurs liés à la Garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 63 778 890,12 EUR (31 décembre 2012 : 63 485 703,42 EUR).

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bech-Kleinmacher

46, route du Vin
L-5405 Bech-Kleinmacher
24 50 36 00

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg

29, rue de la Gare
L-3237 Bettembourg
24 50 11 00

Clervaux

29, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
24 50 52 50

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange

6 - 8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Feulen

27, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen
24 50 43 30

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Kehlen

6, rue de Mamer
L-8280 Kehlen
24 50 63 50

Leudelange

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl

12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondercange

14, rue d'Esch
L-3920 Mondercange
24 50 41 10

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven

130a, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Noerdange

3, Dikreherstrooss
L-8550 Noerdange
24 50 61 00

Perlé

2, route d'Arlon
L-8825 Perlé
24 50 40 20

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
24 50 16 00

Troisvierges

8, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
24 50 52 90

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Wintrange

Maison 61
L-9780 Wintrange
24 50 52 00

Wormeldange

123, rue Principale
L-5480 Wormeldange
24 50 38 80

